



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 Avril 2014

DOSSIER N° : 12

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DU COMITE NATIONAL
D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 Avril 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 32

Absent : 0

Excusés : 3

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Françoise COSSECQ), Pascal APERCE (à Agnès FOSSE), Nathalie SOARES (à Joan TARIS)

Absent :

Secrétaire : Daniel CHRETIEN

**DOSSIER N° 12 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

L'élection d'un nouveau Conseil Municipal entraîne la réélection des conseillers municipaux délégués pour représenter la ville auprès de nombreux organismes.

Par délibération en date du 13 décembre 2011, la ville a adhéré au Comité National d'Action Sociale pour le personnel.

Association loi 1901, le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales propose aux agents territoriaux une offre de prestations sociales pour améliorer leurs conditions matérielles et morales (chèques cadeau, prêts...).

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

34 voix POUR

1 ABSTENTION (M. BARRIER)

Article unique : Désigne M. VALMIER en tant que représentant du Conseil Municipal en qualité de délégué élu pour participer à l'assemblée départementale annuelle du C.N.A.S..

Fait et délibéré le 8 Avril 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET